

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 29 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le **29 mai**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

**Étaient Présents** : Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothee GALOPIN), Bernadette CORJON, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Monique PIOT), Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dorothee GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc LAUVERJAT), Monique PIOT (a donné procuration à Philippe MOREAU)

**Absent** : Jean-Claude GOMA

Gratiane DES DORIDES est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Elections régionales : les 06 et 13 décembre
- Inauguration de l'école élémentaire le 27 juin à 11h, suivi d'un après-midi Portes Ouvertes de 15h à 18h. Une réunion sur l'organisation aura lieu le 15 juin prochain.
- Accès Nord de Nogent : une réunion a eu lieu en mairie le 06 mai dernier en présence des conseillers départementaux, de la Direction des Routes, du SDIS, du groupe Schiever et de la Commission Sécurité pour aborder la problématique du développement de la pointe nord et de ses incidences sur la circulation. Un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental pour l'interpeller sur le sujet et notamment la demande d'installation d'un tourne à gauche formulée par Schiever. Quelques décisions à court terme ont été prises : amélioration de la signalisation routière par la DRD et de la présignalisation du magasin Bi1 par Schiever.  
Les travaux de terrassement pour le futur centre de secours débiteront en septembre 2016 ; la viabilisation du terrain devra être réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2016.  
La création du rond-point nord, qui permettrait de sécuriser l'accès nord, est subordonnée une procédure d'expropriation en cours pour le terrain Shell.
- Travaux du Pont du Tacot du 29 juin au 04 septembre (réouverture aux piétons le 28 août)
- SCOT : le PADD sera approuvé en juillet 2016 ; un conseil en commission lui sera consacré prochainement.
- Espace des Etangs : visite du chantier par le Président du Conseil Départemental du Loiret le lundi 15 juin
- 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture au public de l'Arboretum des Barres avec la participation de l'association des Joyeux Bénévoles et de la Commune
- Visite d'une station d'épuration Organica le vendredi 19 juin au Lude (Sarthe) ; les élus intéressés sont : E. Cognot, J-P. Pinaud, J-M. Secqueville, S. Touchard, M. Tripier, A. Grégoire, G. Des Dorides, J-L. Picard
- Début des travaux de voirie intercommunale le 1<sup>er</sup> juin (Chemin de l'âne vert, rue Le Brecq et Rue de l'Etang)
- L'enquête publique sur le périmètre de protection du Captage du Baugé se termine le vendredi 05 juin.

## INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Marché de voirie attribué à l'entreprise Vauvelle pour 309 536.50 euros HT.
- Marché d'éclairage public attribué pour la période 2015-2025 à l'entreprise Citéos pour 550 290.39 euros HT ; est notamment prévue la reprise de l'éclairage public rue Georges Bannery.
- Marché de travaux pour l'Espace des Etangs : avenant au lot 3 pour l'entreprise Cogecem pour 4 751.52 euros TTC.
- Une réunion a eu lieu le 19 mai dernier avec les professionnels de santé : augmentation du nombre de médecins à partir de 2020 dû à l'évolution du numéris clausus ; deux projets en cours de réflexion sur le territoire : MSP Maison de Santé Pluridisciplinaire et SISA Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires.
- Nouveaux bureaux de la Communauté de Communes opérationnels en juillet 2015.
- Prochain Conseil Communautaire le 24 juin au Charme.

## DECISIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire donne lecture des principales décisions financières prises par délégation :

- Rénovation de la couverture de l'école élémentaire : Entreprise Epalu 35 049.60 € TTC
- Rénovation du Pont du Tacot : Entreprise Veyer 106 564.92 € TTC
- Maison du gardien : travaux de rénovation 7 490.59 € TTC
- Eclairage du terrain de foot : Somelec 9 885.12 € TTC
- Eclairage du terrain de pétanque : Somelec 8 840.64 € TTC
- Tondeuse autoportée : Val Equipement 37 698 € TTC
- Ordinateur Service administratif : Cristal Informatique 1 104.80 € TTC

Monsieur Moreau souhaite savoir quelles sont les procédures de commande. Monsieur Secqueville précise que toute commande fait l'objet au minimum d'une consultation de trois entreprises.

## ORDRE DU JOUR

### **1/ Conseil Départemental : demande de subvention pour l'éducation musicale**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret une aide financière pour l'éducation musicale dispensée au sein de l'école élémentaire.

Pour l'école élémentaire de Nogent sur Vernisson, le projet d'éducation musicale concerne 132 élèves et s'organise selon les modalités suivantes :

Classe	Nombre d'élèves	Temps en minutes d'éducation musicale par semaine	Nombre de semaines où la classe a effectivement reçu un cours
CP	25	45 minutes	36 semaines
CE1	26	45 minutes	36 semaines
CE1-CE2	26	45 minutes	36 semaines
CE2-CM1	26	55 minutes	36 semaines
CM2	29	55 minutes	36 semaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Loiret pour l'année scolaire 2014-2015.

## **2/ Pays Gâtinais : demande de subvention pour la réalisation des AD'AP**

L'ordonnance du 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) devront s'engager à mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

L'AD'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation pluriannuelle des travaux et des financements.

Afin de réaliser l'AD'AP, la Commune va s'adjoindre le concours du bureau de contrôle QUALICONSULT, pour un montant de 3 320 euros HT, soit 3 984 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de la Région, dans le cadre du Contrat Régional de Pays, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une aide financière pour la réalisation de l'AD'AP auprès de la Région Centre, dans le cadre du Contrat Régional de Pays, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

## **3/ Centre de Gestion du Loiret : convention pour la réalisation du document unique**

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. Ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique. Depuis le 7 novembre 2002, le fait pour tout employeur de ne pas transcrire et mettre à jour l'évaluation des risques, est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Centre Départemental de Gestion du Loiret met à disposition des collectivités un conseiller de prévention afin de les accompagner dans la réalisation de leur évaluation des risques.

Les coûts de cette mission sont établis en fonction du nombre d'heures travaillées par le conseiller de prévention, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG45. Est facturé le temps consacré aux réunions préparatoires et de restitution, aux entretiens avec les agents, à la visite des lieux de travail et l'élaboration du document unique et du plan d'actions.

Pour la réalisation du document unique sur la Commune, le nombre de jours estimé pour la mission est de 9.5 jours, ce qui représente un coût prévisionnel de 2 926 euros.

Ces précisions étant apportées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire appel au Centre de Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en vue de la réalisation du document unique

d'évaluation des risques professionnels et à signer la convention y afférente, telle qu'annexée à la présente délibération.

Au cours des débats, il est précisé que la Commune n'a pas fait l'objet pour le moment d'un rappel à l'ordre, mais qu'il convient de réaliser le document unique en 2015 afin de bénéficier de l'aide financière attribuée par le Fonds National de Prévention de la CNRACL.

#### **4/ Fonds National de Prévention de la CNRACL : demande de subvention pour la réalisation du document unique**

Afin d'accompagner les collectivités dans la réalisation du document unique, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) accorde des subventions aux collectivités qui s'engagent dans les démarches d'évaluation des risques professionnels, sous réserve que ces démarches soient participatives et pérennes dans le temps.

Le coût de la mission, confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, a été estimé à 2 926 euros. Le montant prévisionnel de la subvention du FNP, à laquelle la Commune pourrait prétendre, s'élèverait à 2 760 euros.

Ces précisions étant apportées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible au Fonds National de Prévention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité et à signer la convention y afférente.

#### **5/ Rénovation du Pont du Tacot : autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme**

Le projet de rénovation du Pont du Tacot comprend notamment les travaux suivants :

- rénovation du tablier et du revêtement du Pont
- changement du garde-corps
- nettoyage des culées de pont

Et doit faire l'objet d'une demande de déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la rénovation du Pont du Tacot, et à signer tout document relatif à ce projet.

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre de travaux seront réalisés par les Services Techniques, l'entreprise Veyer titulaire du marché s'occupant de tout ce qui touche à la structure métallique du Pont. Les travaux se dérouleront sur deux mois, avec la fermeture de la Rue des Moulinards et la mise en place d'une déviation.

A la demande de Monsieur Moreau, il est précisé que le traitement de la peinture au plomb a entraîné un coût supplémentaire et nécessite la mise en place d'une protection supplémentaire, notamment pour le Vernisson.

A la demande de Madame Tripier, il est précisé qu'il s'agit d'une rénovation à l'identique pour ce qui concerne la structure métallique du pont (nettoyage de la structure, remplacement des éléments rouillés et du revêtement). Les garde-corps seront démontés et mis aux normes. Pour la peinture, un gris souris (RAL 7004) a été choisi avec l'entreprise.

#### **6/ Adhésion de principe à Approlys**

APPROLYS est une centrale d'achat territoriale créée sous forme de groupement d'intérêt public (GIP) par les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

Cette centrale d'achat répond à trois objectifs principaux : la performance économique, afin de parvenir à des économies significatives ; la valorisation de l'économie locale ; le respect raisonné du développement durable.

Elle a pour mission d'assurer la passation de marchés publics ou d'accords-cadres (recenser les besoins, organiser, rédiger et publier des marchés ou accords-cadres, dossiers de consultation et toutes les pièces administratives qui les composent) dans le domaine des fournitures ou des services pour le compte de ses membres, tout en leur laissant le soin de les exécuter (bons de commande, réception, stockage, etc.).

Chaque membre a ainsi la possibilité d'obtenir des prix plus intéressants grâce à la mutualisation des besoins tout en ayant recours à la procédure de la commande publique la plus adaptée.

APPROLYS propose également les types d'achats à mutualiser. Chaque adhérent est consulté sur les types de marchés à mutualiser, tout en restant libre de les confier ou non à la centrale d'achat.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) permet d'accueillir des catégories de membres très différentes et de toutes tailles (collectivités locale et autres structures publiques ou privées), sans frontière territoriale, et avec une sécurité juridique conforme aux prescriptions du Code des Marchés Publics. Il est garant de la liberté et de l'égalité d'accès à la commande publique ainsi que de la transparence des procédures.

En 2015, la cotisation annuelle s'élevait à 50 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe d'une adhésion en 2016 au Groupement d'Intérêt Public dénommé APPROLYS, dont l'objet est d'exercer une activité de centrale d'achat,
- PREND ACTE que le montant de la cotisation correspondant à l'adhésion s'élevait à 50 euros en 2015,
- PREND ACTE que l'adhésion définitive de la Commune à la centrale d'achat, pour l'année 2016, lui sera soumise ultérieurement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Monsieur Moreau s'interroge sur l'intérêt de cette adhésion et sur la différence avec une structure comme l'UGAP. Il est précisé qu'Approlys permet de mutualiser les achats (matériel, produits, etc.), mais aussi dans des domaines variés (fourniture gaz, électricité, plateforme de dématérialisation, etc.).

## **7/ Chemin des soldats : pose de grilles canadiennes**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil sur une demande présentée en mairie : la mise en place de grilles canadiennes aux extrémités du Chemin des Soldats. Celles-ci ont pour objectif, une fois que seront clôturés les terrains traversés (environ 100 hectares) par ce chemin, d'empêcher le gibier de sortir de cet espace. Deux tailles de grilles sont envisagées : 4m x 2m ou 6m x 3m.

Monsieur le Maire expose différents avis qu'il a recueillis :

- Avis défavorable de la Police de la Chasse et de l'Environnement, en raison des risques sanitaires liés à la concentration des animaux, qui prône la circulation du gibier
- Avis défavorable du SCOT qui préconise le respect de la « trame verte » afin d'assurer les corridors biologiques, de respecter la biodiversité, et de favoriser la circulation des espèces

Il souligne également les plaintes des chasseurs concernant le manque de gibier.

Monsieur Picard précise que la Fédération de Chasse préconise de démonter les clôtures en raison des risques de consanguinité.

Madame Denis serait favorable à la pose d'une grille canadienne côté Baugé pour protéger le lotissement, car si les propriétaires clôturaient tout de même leurs terrains, elle craint une

recrudescence du gibier dans le lotissement. Elle estime que la Commune a un devoir de protection vis-à-vis des habitants du Baugé.

Madame De Wilde s'interroge sur les risques sanitaires par rapport aux animaux domestiques présents dans le lotissement du Baugé.

Monsieur le Maire souligne qu'une clôture au niveau de l'étang de la chevalerie à côté de la voie ferrée est nécessaire pour la sécurité.

Monsieur Moreau souligne qu'en cas d'accident dû aux grilles, la responsabilité pourrait en incomber à la Commune, et n'est pas convaincu par l'utilité d'une telle installation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce défavorablement, à 16 voix contre, 1 voix pour (Dominique DENIS) et 5 abstentions (Jean-Marc SECQUEVILLE, Sylvain PHILIPPOT, Jean-Loup OUDIN, Sophie MALGOURIS, Simone TOUCHARD), pour la pose des grilles canadiennes sur le chemin des Soldats.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande à Mesdames Touchard et Tripier de présenter un bilan du voyage du Comité de Jumelage en Roumanie à Remetea.

Madame Touchard fait état d'un voyage très convivial, avec beaucoup d'échanges tant au niveau humain, culturel ou économique. Des visites étaient organisées : écoles, moulin à mais, boulangerie, herboriste ; mais aussi la présentation de l'artisanat traditionnel roumain (peinture sur œuf, métier à tisser, etc.) ainsi que des dégustations de produits locaux. Les représentants roumains ont souligné l'importance des aides de la Communauté européenne dans l'installation et le développement des structures.

Madame Tripier rappelle le but de ce voyage : constituer un groupe de travail suite à la visite en France en 2013 d'une délégation roumaine. De nombreux échanges ont pu avoir lieu avec le Maire (qui représente 5 villages), les conseillers roumains en charge du dossier, une enseignante spécialisée dans les dossiers européens, ainsi qu'une délégation hongroise (le village de Remetea étant proche de la frontière hongroise). Un traducteur était présent, permettant une bonne qualité d'échanges.

Trois thèmes ont été retenus :

- Pédagogie, notamment par des échanges épistolaires entre écoles, thème qui pourra être plus développé avec le programme européen
- connaissance de l'environnement politique et administratif, en écho au thème général du jumelage « l'Europe du citoyen »
- économie : échanges entre professionnels (boulangerie, etc.) de savoirs, de pratiques.

Une réunion du groupe de travail aura lieu en juin sur skype avec comme objectif le dépôt d'un dossier européen en mars 2016.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il a échangé par mail avec son homologue roumain, d'une part pour le remercier pour l'accueil de la délégation nogentaise, d'autre part pour évoquer la suite à donner à cette rencontre. Le Maire de Remetea aimerait une lettre d'intention du Conseil de Nogent qu'il pourrait présenter aux élus roumains. Madame Tripier précise qu'il s'agit de confirmer les points abordés pendant la visite en Roumanie, sans réel engagement pour le moment.

Monsieur Moreau souhaite savoir le coût prévisionnel du projet. Madame Tripier précise que le comité de jumelage travaillera sur un dossier européen de demande de subvention qui pourrait s'élever à 70 % du coût global du projet. Les 30 % restant seraient couverts par la subvention communale, mais aussi par les produits de diverses manifestations organisées par l'association.

Madame Cognot souhaite connaître le coût du précédent jumelage. Madame Tripier précise que depuis sa création, le comité de jumelage a coûté en moyenne 2 500 euros par an. Le jumelage avec l'Irlande a représenté un coût important dû aux manifestations organisées (échanges et voyages respectifs). Ce jumelage n'a pas duré, car l'Irlande a connu des difficultés financières ; de plus, le mandat électif d'un maire irlandais durant deux ans, il est

difficile de porter un projet dans la durée. La Roumanie permettrait plus de stabilité, plus de rapprochement (durée du mandat, logement chez l'habitant, etc.).

Monsieur Bras souhaite savoir quels jeunes seront sollicités pour participer au projet. Madame Tripier précise que cela se fera sur la base du volontariat et que le comité de jumelage communiquera pour inciter à la participation.

Monsieur Pinaud insiste sur la nécessité d'associer la population au projet. Madame Tripier affirme la volonté du comité de jumelage de faire participer les habitants au projet, mais aussi à l'accueil des roumains. Elle précise que des manifestations seront organisées afin de trouver des financements : concert de musique irlandaise en juin, projection d'un film roumain en octobre.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce favorablement, à 18 voix pour et 4 absentions (Jean-Luc Picard, Jean-Luc Lauverjat, Dorothée Galopin et Isabelle Cailleau), pour la poursuite des échanges avec la ville de Remetea.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le devenir des bungalows de l'école élémentaire (utilisés précédemment comme bibliothèque), suite à la fin des travaux. Faut-il les réutiliser ? Faut-il les vendre ? Ils avaient été achetés en 2008 pour 15 897.22 euros TTC.

Diverses possibilités de réutilisation sont évoquées (stockage pour les services techniques, ou pour les associations, etc.) mais posent des problèmes de sécurisation et de site d'implantation. Monsieur le Maire propose de les mettre en vente. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Monsieur Moreau souhaite aborder le problème de l'association l'Etoile Mystérieuse qui organise des lotos sur la Commune, soi-disant au profit des écoles. Monsieur le Maire précise que l'association a déposé deux chèques au profit des coopératives scolaires, mais que toute nouvelle demande de salle présentée par l'association ne sera accordée que si celle-ci présente ses comptes.

Monsieur Moreau souhaite savoir quelle action la municipalité entend mettre en œuvre suite à la publication du rapport Duron sur la ligne Paris-Nevers, inquiétant tant pour l'avenir de l'arrêt à Nogent que pour celui de cette ligne SNCF. Il précise que les villes de Gien et de Montargis ont déjà lancé une action, mais qu'il serait pertinent de se concerter avec les communes limitrophes pour réaliser également une action.

Monsieur le Maire précise l'importance de la Gare de Nogent sur Vernisson dans le PADD du SCOT, actuellement à l'étude, avec notamment le souhait de développer l'habitat autour de la gare. Une action commune avec les Communes du territoire tant au niveau de l'intercommunalité qu'au niveau du SCOT est envisageable et semble pertinente.

Fin de séance : 22h

<b>Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mai 2015</b>			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Jean-Claude GOMA	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	